

COMPTE-RENDU - CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente mai à 19h00, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Gabrielle BROCHAND-DULAC, Maire. Conformément aux directives données le 19/11/2021 par le bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité indiquant le retour des règles dérogatoires de fonctionnement des assemblées délibérantes, cette séance s'est tenue à la salle d'activités communales « *Étienne Rayer* » sur convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, conformément aux articles L 212-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le port du masque individuel a été recommandé. Les gestes barrières (*avec mise à disposition de gel hydroalcoolique*), les règles de distanciation et l'aération de la salle ont été appliqués. La passe sanitaire n'a pas été exigé puisque celui-ci n'est pas obligatoire pour participer ou assister à une séance d'un organe délibérant et ce, quel que soit le nombre de personnes y participant. Il a également été rappelé la possibilité pour un membre de l'organe délibérant de disposer de deux pouvoirs.

Etaient présents : François ROUSSARD, Christine LE BONTE, Emmanuel CROTEAU, Sophie DELAHAYE, Marianne MAILLARD, Sébastien UGGERI, Gabrielle BROCHAND-DULAC, Cédric RENAUD, Marion MAKARA, David LEFEBVRE,

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Séphora PENCRANE ayant donné pouvoir à Gabrielle BROCHAND DULAC, Nicole BROUT ayant donné pouvoir à Gabrielle BROCHAND DULAC, Mariana NÉHOU ayant donné pouvoir à François ROUSSARD, Sébastien LAVANDIER ayant donné pouvoir à Sébastien UGGERI, Valérie LEMAÎTRE,

Monsieur Cédric RENAUD a été désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Délibération : Renouvellement ligne de trésorerie.
- 2- Délibération : Autoriser Madame Le MAIRE à déposer des demandes de subventions pour des petits investissements
- 3 - Délibération : Adoption définitive subventions 2022 aux associations communales.
- 4 - Questions diverses

Madame Le MAIRE ouvre à 19h15 le vingtième conseil municipal de la mandature.

DÉLIBÉRATION : RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE :

Madame LE BONTE demande où sont les documents liés à cette délibération car elle ne se rappelle plus de ceux-ci.

Madame LE BONTE s'étonne qu'il n'y ait pas de documents de travail pour ce conseil municipal.

Madame Le MAIRE lui répond qu'effectivement elle n'a pas envoyé de documents particuliers et s'en excuse.

Madame LE BONTE indique que ce n'est pas comme cela que travail un conseil municipal.

Madame LE BONTE demande le coût annuel de cette ligne de trésorerie.

Madame Le MAIRE lui répond que le coût annuel est de 250€ et lui redonne également les modalités du contrat.

Madame LE BONTE exprime sa surprise sur le fait que l'on ait encore besoin de cette ligne de trésorerie car elle pense qu'il n'y a pas d'investissements de prévus cette année.

Madame Le MAIRE lui redonne les détails et lui explique que cette ligne de trésorerie pourrait servir pour le modulair ou la DECI suivant la date de versement des subventions.

Madame LE BONTE rappelle que pendant l'ancienne mandature, il n'y avait pas cette ligne de trésorerie et que depuis deux ans, cette solution est retenue.

Madame Le MAIRE explique que cette ligne de trésorerie est une sécurité et que le coût de fonctionnement annuel reste faible.

Madame LE BONTE évoque le dernier conseil municipal auquel elle était absente et s'étonne que dans le compte-rendu ne soit pas mentionné le montant total des petits investissements.

Madame Le MAIRE explique que ces montants n'ont pas été redonnés car ceux-ci avaient été détaillés lors de la commission des finances.

Madame LE BONTE explique qu'elle votera contre car de son point de vue, ce n'est pas raisonnable de mettre le doigt dans un tel engrenage et pense que la commune est encore à la limite du découvert.

Madame Le MAIRE indique qu'il y a 200 000 € sur le compte de la mairie, très loin d'une situation de découvert.

Madame LE BONTE estime que par conséquent, nous n'avons pas besoin de cette ligne de trésorerie.

Madame Le MAIRE répond que l'on n'est pas à l'abri d'un gros souci, par exemple cavité souterraine, et que dans ce cas, sans cette ligne de trésorerie, nous ne pourrions pas faire face.

Madame LE BONTE affirme qu'il est préférable d'emprunter.

Madame Le MAIRE explique qu'une demande de crédit n'est pas forcément acceptée alors que cette ligne de trésorerie est toujours disponible.

Les membres du conseil municipal sont aujourd'hui appelés à délibérer sur les éléments suivants :

D'autoriser expressément Madame Le MAIRE ou son représentant :

- A renouveler la ligne de trésorerie,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE** :

D'autoriser expressément Madame Le MAIRE ou son représentant :

- A renouveler la ligne de trésorerie.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Avec 13 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention.

Détail du vote : Délibération – RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Nombres de membres	En exercice : 15	Présents : 10	Pouvoirs : 4
Nombre de suffrages	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
	13	1 (Madame LEBONTE)	0

DÉLIBÉRATION : AUTORISER MADAME LE MAIRE A DÉPOSER DES DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR DES PETITS INVESTISSEMENTS :

Madame Le MAIRE explique que ces petits investissements sont notamment : les capteurs de CO2, des tableaux blancs pour l'école et du mobilier pour le dortoir. Le montant de ces petits investissements est estimé à 5 000,00€

Dans le but de financer ces acquisitions et dans le cadre du dépôt des demandes de subventions, il est demandé aux membres du conseil d'autoriser Madame Le MAIRE à effectuer toutes les démarches nécessaires à leur réalisation.

Les membres du conseil municipal sont aujourd'hui appelés à délibérer sur les éléments suivants :

D'autoriser expressément Mme Le MAIRE ou son représentant :

- À déposer des demandes de subventions pour des petits investissements.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE** :

D'autoriser expressément Madame Le MAIRE ou son représentant :

- À déposer des demandes de subventions pour des petits investissements.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents,
Avec 13 voix pour 0 voix contre et 1 abstention.

Détail du vote : Délibération – Autoriser Madame Le MAIRE à déposer des demandes de subventions pour des petits investissements			
Nombres de membres	En exercice : 15	Présents : 10	Pouvoirs : 4
Nombre de suffrages	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
	13	0	1

DÉLIBÉRATION : Adoption définitive subventions 2022 aux associations communales :

Madame Le MAIRE donne la parole à Madame MAILLARD, 4^{ème} adjointe en charge des associations.

Madame MAILLARD commence à énumérer les associations ainsi que les subventions qui vont leur être accordées.

<u>NOM DE L'ASSOCIATION</u>	<u>REÇU EN 2020</u>	<u>REÇU EN 2021</u>	<u>DEMANDE 2022</u>	<u>Demande exceptionnelle</u>	<u>Attribution 2022</u>
<u>La coopérative scolaire</u>	<u>2500</u>	<u>2010</u>	<u>2100</u>		<u>2100</u>
<u>Amicale des parents d'élèves</u>	<u>2000</u>	<u>2010</u>	<u>0</u>		<u>0</u>
<u>Le comité des fêtes</u>	<u>2000</u>	<u>0</u>	<u>2000</u> <u>Feu d'artifice, fête St Pierre</u>	<u>1500</u> <u>Participation au week-end historique</u>	<u>3500</u>

<u>Le club de la fontaine de jouvence</u>	<u>1000</u>	<u>930</u>	<u>1100</u>		<u>4000</u>
<u>Grossœuvre sport</u>	<u>2000</u>	<u>1300</u>	<u>1500</u>		<u>0</u>
<u>Les ancien combattants et prisonniers de guerre</u>	<u>300</u>	<u>430</u>	<u>350</u>	<u>650</u> Participation à la stèle (Cessez le Feu du 19 mars 1962)	<u>350</u> 650 déjà versé
<u>Culture et musique</u>	<u>600</u>	<u>440</u>	<u>500</u>		Sous réserve que l'association perdure <u>500</u> Versement après l'assemblée générale avec élection d'un nouveau bureau en novembre
<u>Eco-citoyenne les chênes</u>					<u>0</u>
<u>Le groupement des jeunes épis</u>					<u>0</u> Se rapprocher de Bruno VALLANCE
<u>Damien</u>	<u>200</u>	<u>200</u>			<u>200</u>
<u>Bâtiment du CFA</u>					<u>20</u> Apprentis

Madame LE BONTE demande si un calcul similaire à celui de l'année dernière a été appliqué.

Madame MAILLARD répond qu'il n'y a pas eu de calcul cette année.

Madame LE BONTE demande pourquoi l'année dernière il y avait un calcul très contraignant et que cette année ce n'était pas le cas ?

Madame MAILLARD demande à Madame LE BONTE pourquoi n'était-elle pas présente à la commission « Santé, solidarité, vie des quartiers, animations » du 16 mai 2022 ?

Madame LE BONTE explique qu'elle était présente à l'heure pour cette commission mais qu'elle n'a pas eu l'autorisation de rentrer car un rendez-vous imprévu avec un administré était en cours et précise que d'autres conseillers étaient présents dans la salle du conseil lors de ce rendez-vous.

Monsieur UGGERI lui explique que lors d'un rendez-vous avec un administré, il demande toujours si les personnes présentes avant dans la salle doivent sortir ou non. Et précise également, que mise à part les personnes autorisées par l'administré, il ne fait rentrer personne d'autre pendant un rendez-vous. Il rappelle également à Madame LE BONTE que d'autres conseillers n'ont pas pu rentrer pendant ce rendez-vous et ont dû patienter à l'extérieur de la salle.

Madame LE BONTE estime que le retard n'est pas une façon de travailler et que c'est irrespectueux.

Madame LE BONTE souhaite que les commissions aient lieu à 19h00 afin d'éviter cela.

Madame Le MAIRE prend la parole pour féliciter le club de la Fontaine de Jouvence pour son activité au sein de notre commune.

Madame LE BONTE estime qu'il n'y a pas d'envie de réaliser des activités et que la commune devrait être moteur pour cela.

Madame Le MAIRE rappelle que l'Association des Parents d'Elèves n'a pas demandé de subvention cette année et les remercie pour cela. De plus, elle les félicite également pour toutes les activités proposées.

Après en avoir délibéré, en dehors de la présence de Mme Christine LE BONTE et Mr Cédric RENAUD qui n'ont pas pris part au vote, le Conseil municipal :

- Adopte de façon définitive les subventions 2022 aux associations communales telles que définies sur le tableau ci-dessus présenté lors de la commission « Santé, solidarité, vie des quartiers, animations » du 16 mai 2022.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.
Avec 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.

Détail du vote : Adoption définitive subventions 2022 aux associations communales

Nombres de membres	En exercice : 15	Présents : 10	Pouvoirs : 4
Nombre de suffrages	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
	12	0	0

Questions diverses :

Madame LE BONTE demande la date d'arrivée de la classe modulaire.

Madame Le MAIRE lui répond qu'il y a du retard et que la livraison n'est pas prévue avant fin septembre 2022.

Madame LE BONTE demande les dates et s'il y a des points spéciaux concernant le festival « Ça Sonne A La Porte ».

Monsieur UGGERI rappelle que les dates du festival sont le samedi 11 Juin et dimanche 12 Juin 2022. Il complète en précisant que les différents points abordés sont la gestion des stationnements, la sécurité, etc...

L'ordre du jour ayant été épuisé ainsi que les questions diverses, Madame Le MAIRE lève la séance à 19h55.

Le Maire,
Gabrielle BROCHAND-DULAC.



Pour affichage :